Paris : le livreur de cigarettes électroniques de 19 ans, au lourd passé judiciaire, vendait des renseignements sur ses clients aux cambrioleurs. Peine de prison aménagée

08/05/2025 à 13h32



Mohamed, un jeune homme de 19 ans a été condamné, mardi 6 mai par le tribunal correctionnel de Paris, à une peine de deux ans de prison dont un an ferme, pour avoir donné les adresses de ses clients à une équipe de quatre adolescents qui ont commis, durant l'année 2024, des dizaines de vols par effraction dans l'ouest de Paris et à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Il recevait 50 euros par adresse. Le tribunal a aménagé sa peine en détention à domicile avec un bracelet électronique.

Les policiers travaillent sur la vidéosurveillance et la téléphonie. Les quatre adolescents sont vite repérés. Le quatuor est renseigné par Mohamed. Ce dernier, un peu plus âgé, est au lycée. **Mais il a surtout un passé de cambrioleur et, pour arrondir ses fins de mois, il fait du trafic de Puff**. […] **Condamné deux fois pour vol aggravé et mis en examen pour**

une tentative de meurtre, le jeune homme assure qu'il est aujourd'hui sur les bancs de l'école, et qu'il doit passer son baccalauréat cette année. « Je veux faire un BTS de logistique, assure-t-il, et ne plus jamais commettre de délit. »

Le Parisien

Merci à moi